

CONTRE LA BARBARIE ET L'UNION SACRÉE...

Le massacre de dizaines d'innocents à Paris, le vendredi 13 novembre, revendiqué par Daech, est une barbarie sans nom. Le respect des victimes nécessitait une période de silence que d'aucuns auraient mieux fait de s'imposer plutôt que de se gargariser du mot «*guerre*», comme s'ils étaient heureux de vivre leur part d'histoire ou de répondre au fanatisme et à la violence par la haine et le nationalisme.

L'émotion est humaine, légitime, la colère l'est aussi mais la raison et l'intelligence ne doivent jamais abdiquer devant les passions humaines. L'enseignement de Goya est toujours d'actualité: «*Le sommeil de la raison engendre des monstres*».

Fort de cette leçon, il est judicieux de s'interroger sur la généalogie de Daech.

Daech est l'acronyme arabe de l'*État islamique* (EI) constitué sur une partie de l'Irak et de la Syrie. L'une de ses origines n'est autre qu'al-Qaïda lié au mouvement taliban, dont nul n'ignore qu'il fut une création conjointe des services secrets américains et de l'Arabie Saoudite pour combattre l'armée russe en Afghanistan. La destruction de l'État irakien et la guerre civile en Syrie constituent le terreau sur lequel s'est développé Daech. Son financement provient en très grande partie de la vente de pétrole à l'Arabie Saoudite et à la Turquie, pays avec qui les pays occidentaux ont de fructueux accords commerciaux.

La France, en particulier, vend régulièrement des armes et des avions de combat à l'Arabie Saoudite. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la politique commerciale et militaire des pays occidentaux, parmi lesquels la France figure en bonne place, a une responsabilité non négligeable dans la montée du terrorisme. Et que les bonnes âmes gardent pour elles leurs leçons de morale. Analyser et essayer de comprendre ne signifie pas justifier des crimes, en revanche ça peut parfois contribuer à en éviter d'autres.

Le gouvernement Hollande-Valls a décrété l'état d'urgence (singulier lapsus, j'avais tapé «*étai d'urgence*») validé par le parlement aux ordres, dans un bel unanimité patriotique, seuls six députés ont voté contre. Qu'on ne s'y trompe pas, nul ne réfute la nécessité d'adopter des mesures de protection efficace mais le sacrifice des libertés publiques est intolérable. «*Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre et finit par perdre les deux*», disait, fort justement, Benjamin Franklin.

La loi numéro 55-385 du 3 avril 1955 concernant l'état d'urgence, en sa version consolidée au 24 novembre 2015, est une loi liberticide. Tout citoyen conscient et éclairé doit prendre le temps de la lire intégralement. Faute de place, nous n'en analyserons que quelques articles particulièrement critiquables.

L'article 5 stipule:

«*La déclaration de l'état d'urgence donne pouvoir au préfet dont le département se trouve en tout ou partie compris dans une circonscription prévue à l'article 2:*

- 1- *D'interdire la circulation des personnes ou des véhicules dans les lieux et aux heures fixés par arrêté ;*
- 2- *D'instituer, par arrêté, des zones de protection ou de sécurité où le séjour des personnes est réglementé;*
- 3- *D'interdire le séjour dans tout ou partie du département à toute personne cherchant à entraver, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics».*

L'interdiction de la circulation permet notamment d'interdire toute manifestation. Quant à la notion d'entrave à l'action des pouvoirs publics, elle permet toutes les interprétations. Revendiquer, manifester, protester... peuvent être autant d'entrave à l'action des pouvoirs publics.

L'article 6 de la loi précise:

«Le ministre de l'intérieur peut prononcer l'assignation à résidence, dans le lieu qu'il fixe, de toute personne résidant dans la zone fixée par le décret mentionné à l'article 2 et à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace pour la sécurité et l'ordre publics dans les circonscriptions territoriales mentionnées au même article 2. Le ministre de l'intérieur peut la faire conduire sur le lieu de l'assignation à résidence par les services de police ou les unités de gendarmerie».

Le syndicaliste, le révolutionnaire, le militant ouvrier de quelque tendance que ce soit, sont, aux yeux de l'État, des menaces à l'ordre public qui, de ce fait, peuvent être assignés à résidence. On nous rétorquera que ce sont les terroristes qui sont visés et seulement eux. Mais est-ce si sûr?

Le sinistre Macron, le 21 novembre, devant une assemblée de *Gracques* (club politique qui se définit comme social démocrate libéral – sic) a expliqué que les salariés en défendant leurs conditions de travail empêchaient des jeunes de trouver un emploi et donc les poussaient dans les bras des terroristes. D'ici à ce que les syndicats et les partis politiques se réclamant de la classe ouvrière (heureusement, il en reste peu) soient l'objet d'une mesure de dissolution...

Quoi qu'il en soit, la manifestation de la *Libre Pensée* prévue le 5 décembre à Paris, en défense de la loi de 1905 et pour l'abrogation de la loi Debré, est d'ores et déjà interdite en vertu de l'état d'urgence. La *Libre Pensée* est contrainte d'organiser un meeting à la salle Japy, le même jour, en lieu et place. A titre personnel, j'y serai.

Les populations civiles, la classe ouvrière sont toujours les premières victimes du terrorisme, des guerres et des lois liberticides. C'est pourquoi il ne faut pas compter sur les anarchistes pour se mêler au troupeau tricolore au nom d'une union sacrée mystificatrice.

Plus que jamais, nous poursuivrons notre action en faveur de l'émancipation de la classe ouvrière contre le fanatisme et la barbarie sous toutes leurs formes, ce qui passe inévitablement par un combat pour la paix et pose la question de l'internationalisme. L'UAS fait partie des organisations fondatrices de l'Entente Internationale des Travailleurs et des peuples (EIT), et, à ce titre, nous ne pouvons que nous poser la question de l'avenir de l'EIT suite à la crise que traverse une de ses composantes politiques principales. Si nous voulons œuvrer pour la paix dans le monde et l'émancipation de la classe ouvrière, il faut redonner force et vigueur à l'EIT. L'UAS compte bien y prendre toute sa place.

Christophe BITAUD.

«Le totalitarisme, ça commence comme cela: par la négation du droit des collectivités, pour aboutir à la négation des droits des individus».

Alexandre HÉBERT.

Extrait de l'intervention d'Alexandre Hébert, secrétaire de l'U.D. C.G.T.-F.O. de Loire-Atlantique, lors de la discussion sur le rapport moral, au 6ème Congrès de la C.G.T.-F.O. du 15 au 18 avril 1959 à Paris – Palais de la Mutualité:

«[...] S'il est absolument nécessaire que nous discutons des structures de la confédération, que l'on désigne une commission, que dans l'intervalle de deux congrès elle étudie calmement, tranquillement, la question, et qu'elle rapporte lors du prochain congrès.

En tout cas je voudrais dire, non pas parce que je suis secrétaire d'U.D., mais parce que cela me paraît très injuste, que les U.D. n'ont pas un rôle aussi négligeable que celui qu'on veut bien généralement

leur attribuer. Car enfin, camarades, parler d'expansion économique, parler de décentralisation, parler des A.S.S.E.D.I.C., voire même des caisses de retraite, parler du rôle que nous avons à jouer dans les caisses de Sécurité sociale, sans le concours des U.D. et en réduisant les secrétaires d'U.D. au rang de fonctionnaires – avec un coefficient que j'espère au moins équivalent à celui du préfet – me paraît une plaisanterie du plus mauvais goût. Je dirais à Lapeyre, qui est un fonctionnaire, que l'État totalitaire c'est peut-être ça... Le totalitarisme, ça commence comme cela: par la négation du droit des collectivités, pour aboutir à la négation des droits des individus. L'État totalitaire, c'est précisément le centralisme. L'État totalitaire, c'est réduire tous ceux qui ne sont pas au centre au rang d'exécutants, c'est nier la possibilité pour les syndiqués d'agir non seulement sur le plan professionnel mais aussi en considération des conditions locales, c'est considérer le syndiqué comme un citoyen abstrait, un être immatériel. C'est oublier qu'il est non seulement un professionnel, mais qu'il est aussi situé géographiquement.

Je crois, camarades, que nous serions sages, dans ce domaine, de ne pas nous livrer à de trop grands bouleversements. Méfions-nous des comités centraux, même s'ils sont composés de camarades aussi brillants que notre camarade Lapeyre.

En conclusion, camarades, je vous dirais que moi aussi je suis fier d'appartenir à la C.G.T.-F.O.

Je pense que lorsque nous avons fait un choix, ce choix était juste, et qu'il demeure pleinement justifié.

Je suis persuadé que nous pouvons avoir confiance et que nous ne devons avoir aucun complexe d'infériorité. Nous traversons une période difficile. Je crois que les périodes difficiles, je l'ai écrit et je vous le dis, offrent au moins l'avantage de restituer à chacun son véritable visage. Le nôtre, c'est celui de la classe ouvrière, dans sa diversité, dans sa richesse. La C.G.T.-F.O. est sillonnée de tous les courants du mouvement ouvrier, elle est largement ouverte, et je suis persuadé qu'elle est la véritable organisation syndicale, celle qui demain aura la première place».

CONFÉRENCE SOCIALE 2015: MAIS QUE DIABLE F.O. EST-ELLE ALLÉE FAIRE DANS CETTE GALÈRE ?

Le CCN d'octobre 2015 a eu à débattre de la participation ou non de la CGTFO à la «conférence sociale» convoquée par le pouvoir. En réalité le débat était biaisé puisqu'avant même la discussion, le secrétaire général Mailly avait annoncé à la presse que FO y participerait. Cependant, comme dans la Gaule d'Uderzo et Goscinny, une poignée d'irréductibles a tenté de faire entendre raison à la direction confédérale. Sans succès cependant, même si la direction n'a obtenu en commission de résolution que 65% de votes «pour» sa position de participation.

Du côté des opposants à la participation, les arguments ne manquaient pas au vu de la situation générale caractérisée par des reculs sociaux sans précédent, et la perspective de reculs encore plus graves tels que préconisés par exemple par le rapport Combrexelle.

Non seulement: un syndicaliste trouve-t-il sa place dans une «grand messe» corporatiste, où le Berger de la CFDT jubile de concert avec Gattaz junior patron du Medef, opération de communication destinée à faire croire à quelques semaines d'une échéance électorale à un «pays apaisé» par le fumeux et catho «dialogue social»?

A la question «qu'est-ce que la participation apporte aux salariés ou à notre organisation?» la direction confédérale n'a répondu qu'en retournant la question «qu'est-ce qu'on gagnerait à ne pas y aller?». Aveu terrible, complété par cette assurance imprudente: «on a déminé la forme et le fond».

Avancer sur un terrain si mal déminé est bien risqué: la conférence qui s'est déroulée le 19 octobre et les informations que les salariés ont pu en avoir, principalement par la presse aux ordres, en sont la preuve.

Certes, comme l'a dit Mailly au CCN «il y aura une feuille de route qu'on y soit ou pas». Mais alors participer c'est qu'on le veuille ou non accepter le principe même de la «feuille de route» tripartite entre pouvoir et «partenaires sociaux», c'est-à-dire patrons et syndicats. Le rêve des vichystes réalisé, quand ouvriers-voyous et patrons-licencieurs sont assez sages pour ne plus se montrer le poing, ainsi que Pétain les en pria en 1941, et comme Valls leur en donne l'ordre en 2015.

Accepter ce cadre est donc déjà un signe inquiétant d'intégration, d'autant plus inquiétant quand on refusait, hier, ce cadre au camp politique adverse. Mais pourquoi donc accepter du PS ce qu'on refusait hier à l'UMP? Qu'on ne nous sorte pas le refrain que *«l'an dernier FO a claqué la porte de la conférence sociale»*, ce qui serait la preuve du contraire. Car c'est une fable démontée par la lecture de l'hebdo confédéral (ou ce qu'il en reste): l'an dernier, si le secrétaire général Mailly a bien devant les caméras quitté la conférence sociale, dans l'ombre, les délégations confédérales avaient quand même participé à toutes les réunions préparatoires, puis en avril à la conférence dite *«thématique»* sur l'ANI du 11 janvier 2013.

La réalité, c'est donc que ce que le CCN votait en 2008: *«forte de ses principes, la CGTFO ne saurait accepter ni partager un calendrier ou un agenda avec le pouvoir ou les patrons pour faire passer les contre-réformes et l'aggravation de la situation des travailleurs»* n'est plus à l'ordre du jour. Autrement dit l'indépendance du syndicalisme FO a clairement régressé.

L'introduction du texte même de la *«feuille de route sociale 2015»*, après avoir listé toutes les contre-réformes issues des précédentes conférences sociales depuis 2012, est on ne peut plus claire: *«les 12 organisations syndicales et professionnelles, ainsi que les associations d'élus et les chambres consulaires participant à la conférence ont manifesté, par leur présence, leur confiance dans la capacité du dialogue social à répondre aux défis auxquels fait face notre pays»*... Réponse aux défis qui s'articule notamment autour du *«pacte de responsabilité»*, ses 40 milliards d'exonérations aux entreprises financés par une baisse de 50 milliards des dépenses publiques.

Hollande a été extrêmement clair en conclusion de son pince-fesse social annuel: *«l'alternative c'est la réforme ou la rupture, la rénovation du modèle social ou sa disparition»*. Autrement dit: *«choisis ton camp camarade!»*.

On nous dira sans doute que FO n'est pas tenue par la feuille de route: pirouette verbale puisque l'organisation se pliera au calendrier du pouvoir et des *«partenaires sociaux»* comme on l'a vu plus haut.

Que contient donc cette nouvelle feuille de route? Des contre-réformes déjà engagées et contre lesquelles l'organisation affirme vouloir se battre, au premier rang la *«simplification du Code du travail»* sur la base du rapport Combrexelle, ou encore le Compte Personnel d'Activité qui n'est qu'un autre nom pour la *«sécurisation des parcours professionnels»* voulue par la CFDT, entre autres réjouissances.

Or le *«déminage»* proclamé, qui permettait de s'aventurer dans cette galère, portait justement sur la contre-réforme du droit du travail qui ne devait pas être à l'ordre du jour. De fait si elle n'était pas explicitement à l'ordre du jour, cette contre-réforme était au centre des discours politiques, et au centre de la feuille de route sociale!

Il n'est pas trop tard pour, à tout niveau, ouvrir complètement les yeux sur la réalité de la situation, comme on a su le faire avec raison sur la négociation des retraites complémentaires, et être aussi indépendant face au gouvernement PS que face au patronat.

Yann PERROTTE.

COMMUNIQUÉ CGT-FO DES CÔTES D'ARMOR...

(6 NOVEMBRE 2015)

Pourquoi ce Meeting de rue, Vendredi 6 novembre 2015, devant l'Hôtel de ville de Guingamp, place du Champ au Roy, esplanade François Mitterrand?

Notre Union Départementale CGTFO 22, considérant que les négociations sociales avec les interlocuteurs syndicaux sont pour l'instant une galéjade, marquées d'un autoritarisme gouvernemental qui s'éloigne des principes fondateurs de la république, qui se voulait sociale et contractuelle, décline donc l'invitation à l'allocution de Madame la Ministre Marylise LEBRANCHU, à Guingamp, vendredi 6 novembre. De plus la négociation Bonus-Malus sur les retraites complémentaires devient la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

Madame LE BRANCHU se moque des Fonctionnaires.

La Ministre de la Fonction Publique et de la décentralisation, Marylise Lebranchu en déplacement dans

les Côtes d'Armor, puis dans le Finistère, a prévu de convoquer, «d'échanger» avec les agents des trois fonctions publiques, ce 6 novembre, et de rencontrer les organisations syndicales, afin d'évoquer notamment «le bilan et les perspectives du dialogue social dans la fonction publique...».

FO rappelle que le récent passage en force du gouvernement sur le projet d'accord Parcours Professionnels Carrières Rémunérations (PPCR) ou Avenir de la Fonction Publique, en dit très long sur sa conception du dialogue social...!!

Pour FO ce «49.3 social» traduit une volonté forcenée de déréglementation, prélude à la mise en œuvre de la réforme territoriale et des mobilités forcées.

F.O. rappelle que ce projet, s'il comporte en trompe-l'œil l'amélioration d'ici 2020, en fait c'est la remise en cause immédiate des droits et garanties attachés aux statuts particuliers à travers notamment la mise en place de statuts interministériels.

Ce protocole s'inscrit dans un contexte de réduction des dépenses publiques, à savoir une baisse de 50 milliards d'euros des budgets publics entre 2015 et 2017, dont 18 milliards pour l'État, cette réduction servant à financer le pacte de responsabilité.

Les fonctionnaires FO affirment que cet accord a pour principal objectif d'accompagner les restructurations et les mobilités forcées imposées par la Réforme de l'État, la réforme territoriale et le projet "Loi santé". Pour FO, cet accord ne doit pas s'appliquer.

FO rappelle aussi les déclarations récentes du Premier Ministre appelant à la déclinaison du rapport Combrexelle dans la Fonction Publique, rapport qui n'a d'autres finalités que de démanteler le Code du Travail, ainsi que les propos du Ministre MACRON indiquant que le Statut de la Fonction Publique n'était plus justifiable...!

Dans un tel contexte, FO Fonctionnaires des Côtes d'Armor et Finistère ont décidé qu'ils ne participeraient pas à l'opération de communication et de propagande, petits fours et confettis, que la Ministre de la Fonction Publique entend mener à Guingamp et à Morlaix, le vendredi 6 novembre 2015.

Guingamp le 06 novembre 2015.

DÉCLARATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UD FO-29 LORS DE LA RÉUNION DES MILITANTS FO DU FINISTÈRE (JEUDI 19 NOVEMBRE 2015)

L'UD FO du Finistère adresse ses sincères condoléances aux familles, amis des victimes des attentats de ce vendredi et toute sa compassion aux personnes ayant subi ces violences et, tient à élargir ses condoléances à toutes les victimes des attentats à travers le monde, à toutes les victimes civiles des bombardements de tous les pays.

Guerre à la guerre est notre devise !!!

Aujourd'hui, «l'État de guerre» est évoqué par le Président de la République, pour l'UD FO-29, syndicat libre et indépendant, nous considérons qu'effectivement la guerre au sens militaire du terme est engagée en France comme dans de nombreux autres pays. Cette guerre est la suite logique et prévisible de la guerre économique qui se déchaîne au niveau de la planète, des milliers de morts pour plus de profit «le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage» (cf. discours de Jean Jaurès le 7 mars 1895).

La déréglementation financière sociale et économique au profit du capital ne peut que générer des tensions ouvrant la voie à toutes formes de récupération.

L'UD FO-29 rappelle que la barbarie n'a pas de pays et que l'on peut être barbare en écoutant Wagner, une comédie musicale américaine, en lisant le petit livre rouge ou en écoutant les prêches de prédicateurs de tous poils.

L'UD FO-29 a décidé d'attendre la fin des trois jours de deuil national pour adresser ce communiqué, considérant que les familles ont droit au respect et au recueillement.

L'UD FO-29 dénonce toutes formes de battage médiatiques qui visent à amplifier artificiellement le choc émotionnel dans la population.

Nous marquons solennellement notre opposition et notre volonté de combattre la mise en place de la stratégie du choc qui, par le biais d'un choc émotionnel, comme l'a fort bien décrit Naomi Klein dans son livre «La stratégie du choc», permet comme cela s'est produit à de multiples reprises aux gouvernements de multiples pays de prendre des décisions politiques remettant en cause les droits et les libertés fondamentaux des citoyens et/ou des droits essentiels des salariés.

L'UD FO-29 revendique que la «prétendue Union Sacrée» et la mise en place d'un «État d'urgence» pour trois mois soient assorties d'un moratoire des travaux des assemblées (Assemblée Nationale et Sénat) qu'aucune loi susceptible de remettre en cause les droits sociaux, le code du travail, les statuts de la Fonction Publique, les droits sur la santé ... ne soit élaborée ou ratifiée durant cet état d'urgence .

En effet, durant cet état d'urgence, les libertés individuelles et collectives subissent de fortes restrictions, entraves voire des interdits comme le droit de manifester, de faire grève.

Prendre des décisions, lorsque les moyens d'action des citoyens, des salariés et des organisations syndicales sont muselés, ce n'est plus l'exercice du pouvoir dans une démocratie mais l'expression d'une «dictature».

Si on ne pas décide pas dans un prochain avenir de modifier le modèle économique, le système financier international, les scènes de guerre et leurs conséquences dramatiques continueront sur le territoire national et partout dans le monde.

La mobilisation des salariés pour organiser la résistance à la barbarie de «l'ultra libéralisme» est le devoir des organisations syndicales libres et indépendantes.

«Le capitalisme est d'essence guerrière»: nous revendiquons pain, paix, liberté.

LES VELLÉITÉS D'INDÉPENDANCE DE «RÉGIONS EUROPÉENNES» OU LE RENFORCEMENT DE L'EMPIRE KNOUTO-ROMAIN-GERMANIQUE...

L'Empire pour guide...

Beaucoup voudraient nous faire admettre que la résolution de la question sociale réside dans la puissance de l'Empire, auquel nous devrions abandonner toutes nos libertés (droits) économiques (sociaux) jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le cœur de la Papouasie, l'uniformité des conditions de vie permettant à la République universelle issue de la fusion des Empires de faire progresser l'espèce humaine vers une République sociale universelle...

Cette théorie sociale guévaro-goldorakienne résulte de la fusion des théories qui, de Brest à Vladivostok, nous ont fait connaître «minuit dans le siècle» il y a quatre-vingt ans, abaissant la population humaine de quelques dizaines de millions, alors que les tenants de la richesse sociale et/ou du pouvoir politique ne perdirent ni en nombre ni en virulence.

Pour preuve la (re)mise sur pieds du Grand Reich version «soft» par les tenants de la puissance politique et/ou de la puissance financière, sous diverses appellations jusqu'à celle, actuellement en vigueur: Union européenne.

... la région pour zone d'action

Des événements récents ont mis en exergue des «velléités» d'indépendance de la part de certaines régions des États constituant cette Union européenne.

D'aucuns tentent de nous laisser accroire que cela ne serait qu'un reliquat de la (mal)formation des États-nations, à laquelle les «libertés» européennes permettraient de donner un autre cours, une sorte de finalisation des «révolutions bourgeoises inachevées», pour paraphraser les adeptes de l'État knouto-léniniste.

D'autres tenteraient de nous entraîner dans un processus qui, disent-ils, y compris en se réclamant de Bakounine, conduirait au délitement de l'Empire knouto-romain-germanique, rendant à une entité géographique «d'ordre inférieur» des «libertés» garanties par l'existence de l'Empire.

Des «provinces» riches...

Le phénomène que nous vivons concerne principalement l'Écosse et la Catalogne espagnole. Il a touché dans les mêmes mesures une partie du nord de l'Italie il y a une vingtaine d'années, et la Flandre belge régulièrement

Il survient à un moment où, dans ces régions, la richesse économique produite est beaucoup plus importante que dans les autres régions du même État, ou du moins a-t-elle moins diminué que dans ces autres régions.

Il se veut le résultat de la «*confrontation insoluble*» des régions économiquement dynamiques et des régions économiquement appauvries, les premières refusant toute égalité économique aux dernières.

... aux «régions» pauvres.

Par opposition, il faut rappeler que les régions qualifiées de «*pauvres*» sont: l'Angleterre, le Pays de Galles, les autres régions espagnoles, la Wallonie belge...; des régions qui furent économiquement prospères en leur temps, mais dont les activités économiques, notamment minières et industrielles métallurgiques et textiles, employant les salariés les plus qualifiés, les mieux organisés, ayant développé leurs propres organismes économiques à partir de leurs syndicats, sont devenues des régions à plus faible coût du travail, et donc à plus fort rendement capitaliste, mais aussi à plus forte réserve de main-d'œuvre inemployée.

La richesse actuelle des régions concernées n'a jamais été une constante économique, elle n'est que le fruit du hasard des investissements et des nécessités du capital: l'Andalousie aurait pu produire une rente capitaliste très importante si les investissements faits dans le domaine immobilier à vocation touristique avaient eu lieu à un autre moment, et si l'agriculture vivrière y avait été organisée dans une autre perspective.

Si les structures politiques devaient varier au gré des crises de la rente capitaliste, les États devraient changer de constitutions tous les dix ans!

Mais serait-ce le souhait de la société vivant dans ces États, ou celui des tenants de ces États, ou de la puissance économique garantie par ces États?

D'un «éloignement» de l'État central...

Certes, ce ne sont pas des «*provinces*», sièges centraux des États, qui «*revendiquent*» leur séparation; ni l'Angleterre, ni la Castille, ni le Latium, qui, même industriellement diminués, gardent le bénéfice des ressources que leur fournissent la proximité des organismes d'État.

Ce ne sont pas les régions «*périphériques*» de ces États qui revendiquent systématiquement leur séparation. Certes, au gré des circonstances elles auraient bien pu intégrer une autre «*communauté de destin*», certains le revendiquent parfois mais ils sont extrêmement minoritaires.

La seule caractéristique commune aux «*régions*» souhaitant la séparation est leur actuelle situation économique plus favorable qu'aux autres.

... au renforcement de l'État

C'est dans ce contexte que se sont développées des organisations politiques qui entendent conduire la séparation, dans le cadre de l'Empire knouto-romain-germanique.

En Écosse, c'est un parti nationaliste ancestral qui s'est brusquement développé sur le mirage de la rente pétrolière, et voudrait régler des comptes ancestraux avec la monarchie «*anglaise*».

En Catalogne espagnole, ce sont des organisations se réclamant soit de la «*démocratie libérale*», soit de la «*démocratie participative*» qui s'entendent pour assurer le pouvoir de l'Empire au détriment de la monarchie «*castillo-aragonaise*».

Ceux qui entendent fonder de nouveaux États le font d'abord pour eux-mêmes, pour s'assurer le pouvoir duquel ils tireront la rente qu'ils souhaitent, avec l'accord de la puissance financière de préférence.

Ils n'ont bénéficié de ce soutien ni en Écosse, ni en Catalogne, et surtout pas du soutien de la société dans son ensemble, c'est là leur plus grand problème.

L'émancipation des sociétés humaines...

Pour s'émanciper, les sociétés humaines procèdent souvent violemment, les révolutions sociales ne pouvant pas faire l'économie de la destruction des États qui ont créé l'organisation économique antérieure, qui l'ont développée, et qui garantissent son existence.

En attendant, l'affaiblissement de ces États, par un affaiblissement de la puissance économique de ses tenants, c'est-à-dire par une récupération des libertés (droits) économiques (sociaux) des populations laborieuses, est un des buts de leur lutte économique.

Quant aux territoires sur lesquels elles entendront fédérer leur organisation nouvelle, elles en décideront le moment venu, et cette république n'aura sans doute rien à voir avec les Empires, les Royaumes et les Républiques monarchiques ou monacales, existantes ou ayant existé.

Georges RIVALIN.

DIEU (TOUS LES DIEUX) ET L'ÉTAT (TOUS LES ÉTATS) ASSERVISSENT ET TUENT...

De la ligne noire de l'Orient...

L'état d'urgence, c'est une situation qui prépare une modification de l'État! C'est en résumé ce que j'ai entendu le sieur Raffarin affirmer ce matin (19 novembre, mais je ne sais plus sur quel média!).

En effet, celui-ci peut déboucher sur l'état d'exception, l'état de guerre, voire le coup-d'État, bref sur une organisation politique nouvelle de la société dans laquelle les tenants de l'État s'assureront plus sûrement encore de la rente qu'il leur procure, et assureront les puissances financières de leur solidarité perpétuelle, si affinité!

L'héritier du «*vainqueur de Verdun*» - dont tous les co-maréchaux ont écrit en leur temps qu'il s'agissait en fait d'une défaite des armées françaises – fait à son tour don de lui-même à la France afin de gagner cette guerre étrangère où, situation étrange, une cinquième colonne atypique vient d'ouvrir le feu si près de l'état-major adverse... mais sans le toucher loin de là, ce n'est pas son but!

... à la recherche de la ligne de front

Il est vrai que l'apprenti-maréchal et ses conseillers en stratégies étrangères sont des spécialistes (avec leurs alliés britannico-étatsuniens) des changements d'État appliqués à des sociétés qui ne sont pas les leurs.

Ils ont liquidé l'État irakien baaso-husseiniens sans prévoir ni un État de rechange (les hommes) ni la ré-utilisation des hommes de l'État antérieur hormis l'état-major.

Ils se sont lancés dans une opération pour tenter de détruire l'État syrien baaso-assadien. Mais les baaso-assadiens ont relâché les salafistes emprisonnés... qui se sont empressés de créer un nouvel État autour de leur dieu, État qui s'est étendu au détriment des révoltés pour le plus grand bonheur des assadiens.

Ces mêmes daeschiens ont fait le lien avec les exclus husseiniens du nouvel État irakien, tout cela sur fond de classifications religieuses autour desquels s'organisent les prises de pouvoir. Quelques trahisons militaires leur ont permis de conquérir Mossoul et ses richesses pétrolières, desquelles Saddam Hussein avait en son temps expulsé la population kurde qui y résidait.

Un même scénario se déroula en Libye, où les apprentis maréchaux du gouvernement précédant ont brillamment obtenu leur diplôme d'État de guerre permanent.

Du mythe des «bandits au grand-coeur»...

Ainsi une bande de bandits libérés des geôles syriennes est allé en mission dans les zones révoltées. Dans celles-ci la religion dominante est «*sunnite*» tandis que l'État syrien est dominé par les alaouites et les chrétiens. Les néo-révoltés, vraisemblablement surarmés par les États pétroliers sunnites du golfe – l'Arabie de l'État saoudien en premier -, conquirent un territoire tel qu'ils purent proclamer un nouvel État dirigé par un héritier de «*prophète*» (calife).

Ont-ils bénéficié d'un acquiescement de la société à leurs visions? C'est douteux! Ont-ils été bien accueillis par les tenants d'un pouvoir naissant et mal-assis? C'est plus plausible!

Ils y ont constitué à la fois l'ordre économique, la police politique, la police religieuse, et la force armée nécessaires à un État en voie de viabilisation.

... aux micro-États sanguinaires

Dans une population française (pour ne citer qu'elle) où une population (souvent d'ascendance étrangère) se trouve marginalisée par le chômage, des «*prophètes*» de toutes sortes y enseignent la soumission à Dieu et à l'État, l'application de la loi du plus fort à leur profit, y crée un territoire où ils font régner leur loi civile, leur loi militaire, leur loi religieuse, et leur loi économique; bref y instituent leur micro-État, avec une tolérance mal-placée de la part du grand-État qui les laisse «*policer*» les populations locales (*).

Certes les conflits entre ces micro-États sont fréquents, voire sanguinaires, de même que ceux avec le

(*) Peut-on aussi légitimement s'interroger sur «*l'action*» de ceux qui, sous l'appellation de «*zadistes*», occupent un territoire dédié par les tenants de l'État et du Capital à une destination qui ne leur convient pas? Ces «*colons*» d'une époque «*moderne*» n'hésitent pas à restreindre la circulation des populations autochtones qui est loin de partager leur soi-disant «*propagande par le fait*». L'État picrocholien de *Notre-Dawaesch-des-Landes* et le grand-État ne nous préparent que de nouveaux «*Rémy Fraisse*».

grand-État... qui ne s'attendait pas aux derniers événements.

Un nouvel État de toute urgence...

Voilà ce que vont réclamer tous ceux pour qui la libération sociale est l'ennemi fondamental. Ils ne conçoivent qu'une société qui leur confère un bien-être exclusif garanti par des organismes qui, loin de défendre la société, n'y défendent que les privilèges; liquider tous ces micro-États nécessite un renforcement du grand-État, et la diminution des libertés de la société.

Les groupements syndicaux de salariés doivent bien comprendre qu'ils ne doivent pactiser ni avec un dieu ou l'État pour parvenir à leur libération économique.

Quant à ceux qui prétendent combattre la misère sociale en liaison avec les enfroqués et les défroqués, pensent-ils vraiment que ce qu'ils propagent est autre chose que le maintien en l'état miséreux de ces populations? Si oui, qu'ils ne nous parlent ni de démocratie, ni de république... ni d'anarchie!

Georges RIVALIN.

Référence bibliographique: *L'État dans l'Histoire* de Gaston LEVAL. Écrit en 1978, publié en 1983 par les *Éditions du Monde libertaire*. Toujours disponible.

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»
19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé
Abonnement pour 20 numéros: 32 euros. Abonnement de soutien: 40 euros.
Verser à: Association des Groupes Fernand PELLOUTIER - N° CCP 9998 28D Nantes
19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé
Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste
Fondateur de publication: Alexandre HÉBERT
Directeur: Christophe BITAUD
